# Feuille officielle d'avis du district de Moutier

**Numéro 4**
**Mercredi 30 janvier 2019**

*La Semaine* **édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.**

**Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet *www.lasemaine.ch.***

**Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.**

**Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier**

**Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.**

**Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF –.80 le mm + TVA (63 mm de large).**


## Belprahon

### Centre des déchets carnés

Le nouveau centre des déchets carnés à Moutier est ouvert selon l'horaire suivant:

**Lundi au vendredi:**
9h30 à 11h30 / 13h30 à 15h

**Samedi matin:**
Sur appel (079 424 85 09) J. Oppliger

**Dimanche soir:**
Sur appel (076 405 02 67 P. Tobler / 079 424 85 09 J. Oppliger)

**Tarifs appliqués:**
CHF 0.40/kg pour les communes participantes
CHF 0.70/kg externes
CHF 5.00 jusqu'à 12.5 kg

**Paiement comptant**

Chaque déplacement effectué par les gestionnaires, pour l'enlèvement d'une bête à domicile, sera soumis à un forfait supplémentaire.

**Il est strictement interdit de déposer des dépouilles en dehors des heures d'ouverture indiquées ci-dessus.**

Belprahon, le 30 janvier 2019

Conseil communal

### Bibliobus

Le bibilobus a changé son jour de passage à Belprahon. Il s'arrête désormais le vendredi, de 15h30 à 16h30, devant l'ancien restaurant, aux dates suivantes: 22 février, 22 mars, 26 avril, 24 mai, 21 juin, 23 août, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre. Nous vous rappelons que l'abonnement des enfants jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, est payé par la commune.

Belprahon, le 30 janvier 2019

Conseil communal

**www.lasemaine.ch**

### Test des sirènes

Le prochain test national des sirènes aura lieu le mercredi 6 février 2019 de 13h30 à 16h.

Belprahon, le 30 janvier 2019

Secrétariat communal

### Avis de construction

*Requérante:* Revas Management AG, Hofstetterfeld, 6214 Schenkon.

*Auteur du projet:* CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 10, 2740 Belprahon.

*Emplacement:* parcelles N$^{os}$ 509 et 626 DS, au lieu-dit: «Chemin du Prailat», commune de Belprahon.

*Projet:* construction de deux maisons mitoyennes avec garages intégrés, création d´un atelier privé pour bricoler, aménagement de 2 places de parc extérieures, pose d´une pompe à chaleur extérieure et installation de panneaux solaires photovoltaïques.

*Dimensions:* selon plans déposés.

*Construction:* selon plans déposés.

*Zone:* H2. Dérogations: art. 25 LCFo, 80 LR et 19 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 février 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 janvier 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Corcelles

### Vice-maire 2019

Le Conseil communal a nommé Mme Marianne Müller en qualité de vice-maire pour l'année 2019.

Corcelles, le 30 janvier 2019

Conseil communal

**Fermeture de l'administration communale**

### Semaine blanche

Le bureau communal sera fermé du lundi 11 février 2019 au vendredi 15 février 2019 inclus.

Réouverture le mardi 19 février 2019 de 10h à 11h.

Corcelles, le 30 janvier 2019

Secrétariat communal

### Assemblées communales 2019

Les assemblées communales de l'année 2019 ont été fixées comme suit:

– Mercredi 12 juin 2019 à 20h à la salle communale de Corcelles
– Mercredi 11 décembre 2019 à 20h à la salle communale de Corcelles

Corcelles, le 30 janvier 2019

Conseil communal

### Statistique de la population

Au 31 décembre 2018, la commune mixte de Corcelles comptait 206 habitants (103 femmes et 103 hommes) soit 5 habitants de plus qu'au 31 décembre 2017.

Corcelles, le 30 janvier 2019

Secrétariat communal

## Court

### Etat des ayants droit

L'état des ayants droit pour l'année 2019 pourra être consulté au bureau de la Bourgeoisie,

**du 1er février 2019 au 15 février 2019,**

durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 30 janvier 2019

Bourgeoisie de Court

## Eschert

**Informations – communications**

### Assemblée communale 2019

La date de l'assemblée a été fixée au 13 juin 2019 à 20h.

### Journée des aîné(e)s 2018

La traditionnelle journée des aîné(e)s est fixée au mercredi 18 septembre 2019.

### Commande de bois de feu – rappel

Le délai pour les commandes papier (bulletins à disposition à l'administration) ou par courriel à secretariat@eschert.ch, est fixé au 31 janvier 2019, au prix suivant:

- stère de 1 m / pris au pâturage: 70 fr l'unité
- stère de 1 m / livré à domicile: 90 fr l'unité
- stère de 50 cm / livré à domicile: 110 fr l'unité
- stère de 33 cm / livré à domicile: 130 fr l'unité

Le lieu de stockage sera défini ultérieurement.

### Collecte des déchets (ramassage des encombrants, papier, carton, déchets verts, etc.)

Les citoyen-ne-s qui déposent des déchets pour la collecte sont tenu(e)s de vérifier si leurs déchets ont bien été enlevés par l'entreprise de ramassage. Le cas échéant, les personnes concernées sont expressément tenues de reprendre les déchets restés sur place et de prendre les mesures nécessaires pour procéder à leur élimination.

### Point de collecte – triage

Les citoyen-ne-s sont prié(e)s de respecter les règles de triage indiquées sur le Mémodéchets.

### Conteneurs semi-enterrés

Il a été constaté que le conteneur situé au bord de la route cantonale est régulièrement utilisé par des personnes externes à la commune. Celui-ci

est réservé aux habitants d'Eschert, les frais de vidange incombant à la commune. Des mesures seront prises si la situation perdure.

### Test de sirènes 2019

Cette année, le test des sirènes aura lieu le mercredi 6 février 2019 dès 13 h 30.

### Bibliobus 2019

le Bibliobus stationnera à Eschert le vendredi de 16 h 45 à 17 h 45, vers le Tilleul près du bâtiment communal, aux dates suivantes : 18 janvier, 15 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai, 14 juin, 16 août, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre, 6 décembre.

### Gardes-faune

Pour rappel, ces derniers sont uniquement atteignables par le numéro gratuit suivant : 0800 940 100.

### Statistique de la population

Au 31 décembre 2018, la commune d'Eschert comptait 378 habitants, soit 11 habitants de moins qu'au 31 décembre 2017.

### Composition de l'exécutif communal – dicastères – 2019

Edmond Montavon, maire
Police communale, administration générale, œuvres sociales, sport

Suppléant : Jean-Daniel Parrat

Jean-Daniel Parrat, vice-maire
déchets, forêts, pâturages, ruisseaux

Suppléant : Yan Lapaire

Stéphanie Burri, conseillère
Ecoles, travaux publics, routes

Suppléant : Albino Zanin

Yan Lapaire, conseiller
constructions, finances

Suppléante : Edmond Montavon

Albino Zanin, conseiller
eaux, protection civile, service de défense

Suppléante : Stéphanie Burri

### Administration

Finances : Tél. : 032 493 40 91 / Courriel : finances@eschert.ch

Secrétariat : Tél. : 032 493 40 85 / Courriel : secretariat@eschert.ch

Heures d'ouverture du bureau communal : lundi de 17 h 30 à 18 h 45 ou sur rendez-vous.

Site internet www.eschert.ch : le nouveau site est en cours de construction et sera bientôt disponible.

Le conseil communal et l'administration communale souhaitent une belle et heureuse année 2019 à toutes et à tous !

Eschert, janvier 2019

## Loveresse

**Communiqué du Conseil communal**

### Rapport d'analyse de l'eau potable

Les 3 et 6 décembre 2018, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysées sont conformes aux prescriptions.

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

| Eau de source | Qualité bactériologique | Dureté en graduation française (°f) | Teneur en nitrate |
|---|---|---|---|
| Restaurant du Moulin | Irréprochable | | |
| Ecole | Irréprochable | 18,8 Eau mi-dure | 6,5 mg/l |
| Réservoir | Irréprochable | | |
| OPC | Irréprochable | | |

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40)

2732 Loveresse, le 25 janvier 2019

Le Conseil communal

## Moutier

### Avis à la population de Moutier et environs

Des travaux forestiers seront entrepris du **4 février au 15 avril 2019.** Durant cette période, les accès aux sentiers de la forêt des Golats, du Pavillon, du parcours VITA et d'une partie du parcours pédestre prévôtois (3xP) seront interdits.

Des panneaux d'information seront installés pour fermer les endroits dangereux, prière de vous y conformer et de les respecter impérativement.

Le Conseil de la commune bourgeoise de Moutier vous remercie de votre compréhension.

Moutier, le 24 janvier 2019

Le Conseil de Bourgeoisie.

## Perrefitte

**Communications du Conseil municipal**

### Statistique

Au 31 décembre 2018, la commune de Perrefitte comptait 467 habitants, soit 4 de plus qu'une année auparavant. Le nombre de femmes était de 241 contre 226 hommes. Des ressortissants de 15 nationalités différentes étaient recensés. En 2018, 2 naissances ont été enregistrées alors que l'on déplore 4 décès. Par décennie, la tranche d'âge la plus importante est la tranche d'âge des 50-59 ans avec 73 personnes. A noter encore que 4 personnes sont âgées de 90 ans et plus.

Le Conseil municipal

Perrefitte, le 30 janvier 2019

## Petit-Val

**Délibérations du Conseil communal**

### Secrétaire communale

Le Conseil communal a nommé Joëlle Schär comme secrétaire communale. Elle remplacera Charles Haeberli qui a donné sa démission pour la fin du mois de février 2019.

La nouvelle titulaire occupait jusqu'à présent le poste de secrétaire-adjointe depuis la fusion en 2015. Elle entrera en fonction au 1er février 2019.

Souboz, le 28 janvier 2019

Conseil communal

## Reconvilier

### Mises au concours

**1 place d'auxiliaire, responsable de la Bibliothèque municipale**

Le degré d'occupation correspond à une moyenne annuelle de 240 heures, y compris les heures de présences, en dehors des vacances scolaires (38 semaines), pendant l'une des deux soirées hebdomadaires ouvertes au public, l'autre étant assurée par l'auxiliaire adjointe. Ce poste consiste à la gestion informatique des ouvrages et des prêts, ainsi que de diverses activités d'animation.

**1 place d'auxiliaire à la Bibliothèque municipale**

Le degré d'occupation correspond à une moyenne annuelle de 80 heures de présences, en dehors des vacances scolaires (38 semaines), pendant l'une des deux soirées hebdomadaires ouvertes au public. Ce poste consiste à la gestion informatique des prêts.

Entrée en fonction : 1er mars 2019

Renseignements : Claude Röthlisberger, Secrétaire municipal, 032 482 73 70

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer par écrit au Conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, **d'ici le 8 février 2019.**

Reconvilier, le 23 janvier 2019

Le Conseil municipal

---

### Avis de construction

*Requérant :* Zamzam Consulting GmbH, M. Hans-Ueli Elsener, Zürcherstrasse 22, 8852 Altendorf

*Auteur du projet :* W. Heiri Architektur Immobilien & Treuhand AG, M. Nikita Reim, Dorfstrasse 44, 2544 Bettlach

*Emplacement :* Parcelle No 152, Grand-Rue 9 et 11

*Projet :* Rénovations intérieures des bâtiments 9 et 11, rénovation des façades des bâtiments 9 et 11, changement d'affectation des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment 11 par la création de 2 appartements

*Dimensions :* Selon plans déposés

*Zone :* HA3

*Dérogation :* Art. 64 al. 2 OC, Art. 68 al. 3 OC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 février 2019.**

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 30 janvier 2019

Le secrétariat municipal

## Saules

**Comuniqués du conseil communal**

**Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h**

### Répartition des dicastères

La répartition des dicastères pour la nouvelle législature a été décidée par le conseil communal comme suit :

*Michel Schaer*
Mairie, police, pâturages, agriculture

*Willy Furer*
Finances, urbanisme, protection civile

*Stéphane Weber*
Eau, eaux usées, forêts, sapeurs-pompiers, déchets

*Marc Scheidegger*
Bâtiments, montagne, travaux publics

*Joachim Stalder*
Œuvres sociales, commission d'école

### Vice-maire 2019

Le conseil communal a nommé M. Marc Scheidegger en qualité de vice-maire pour 2019

### Bureau de vote

Le conseil communal a arrêté la composition du bureau de vote du 10 février 2019 comme suit :

Président : M. Michel Schaer

Membres : M. Daniel Schwab
M. Fabian Weber

Suppléante : Mme Sarah Frey

### Plaques et vignettes cyclomoteurs 2019

Dès le 1er janvier 2019, les plaques et vignettes de contrôle peuvent être obtenues auprès du bureau communal durant les heures d'ouverture, soit le mardi de 16 h à 17 h.

### Statistique de la population

En 2018, la population de Saules est restée identique à 2017.

Au 31 décembre 2018, elle s'élevait à 151 habitants. Le nombre de femmes se monte à 74 et celui des hommes à 77. La population est répartie comme suit : 148 ressortissants suisses et 3 étrangers.

Durant l'année, la commune a enregistré 9 arrivées contre 9 départs.

### Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 6 février 2019 de 13 h 30 à 16 h.

### Fermeture du bureau communal

Le secrétariat sera fermé du vendredi 1er février au lundi 11 février 2019 y compris. Réouverture de l'administration au public le mardi 12 février de 16 h à 17 h.

Saules, le 30 janvier 2019

Conseil communal

## Sorvilier

### Règlement d'organisation

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le nouveau règlement d'organisation adopté le 3 décembre 2018 par l'assemblée municipale a été approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire en date du 18 janvier 2019. Il entre en vigueur de suite. La présente décision peut faire l'objet d'un recours de droit administratif dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, au Tribunal administratif du canton de Berne.

Sorvilier, le 30 janvier 2019

Le Conseil municipal

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch**

### Règlement concernant les élections aux urnes

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le nouveau règlement concernant les élections aux urnes adopté le 3 décembre 2018 par l'assemblée municipale a été approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire en date du 18 janvier 2019. Il entre en vigueur de suite. La présente décision peut faire l'objet d'un recours de droit administratif dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, au Tribunal administratif du canton de Berne.

Sorvilier, le 30 janvier 2019

Le Conseil municipal

### Modifications du règlement concernant l'alimentation en eau et tarif

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Les modifications du règlement concernant l'alimentation en eau et tarif adoptées le 3 décembre 2018 par l'assemblée municipale entrent en vigueur au 1er janvier 2019.

Sorvilier, le 30 janvier 2019

Le Conseil municipal

## Tavannes

### Appel aux héritiers

M. Hans Brügger, né le 26 mai 1932, fils de Friedrich Brügger et d'Elise née Schwab, originaire de Thunstetten, célibataire, lors de son décès légalement domicilié à Tavannes, est décédé le 11 septembre 2018.

Les héritiers légaux de M. Hans Brügger n'étant pas tous connus, la présente communication leur tient lieu d'avis personnel. Ils sont en particulier invités à faire leur déclaration d'héritier auprès du secrétariat soussigné dans le délai d'une année suivant la 3e publication de la présente communication en présentant les pièces d'état civil attestant leur qualité d'héritier.

Tavannes, le 15 janvier 2019

Secrétariat municipal Tavannes

### Arrêté du Conseil municipal

Objet :

Décision du conseil municipal relative à la libération d'un crédit de Fr. 95 800.– pour la réfection complète des escaliers extérieurs de l'Hôtel de ville.

- Le crédit voté est soumis au référendum conformément à l'art. 33 du règlement d'organisation.
- le délai référendaire est de 30 jours à compter de la publication du présent arrêté.
- Au moins 5 pour cent du corps électoral (110 signatures) peut lancer un référendum contre un arrêté du conseil municipal concernant un objet dont le coût se situe entre Fr. 80 000.– et Fr. 150 000.–. Au terme du délai référendaire, les signatures doivent être déposées à l'adresse du secrétariat municipal.

Le dossier du projet est déposé publiquement auprès du secrétariat municipal, où il peut être consulté durant les 30 jours suivant la présente publication, et durant les heures d'ouverture de l'administration.

Tavannes, le 24 janvier 2019

Conseil municipal Tavannes

## Valbirse

### Mise au concours d'une place d'apprentissage d'employé(e) de commerce

La Commune de Valbirse met au concours une place d'

**apprenti(e) employé de commerce**

Entrée en fonction : 19 août 2019

Durée de l'apprentissage : 3 ans

Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des deux derniers bulletins scolaires, seront adressées jusqu'au 8 février 2019 à la Commune mixte de Valbirse (avec la mention « Offre de services »), Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévilard.

Pour tout renseignement, il est possible de vous adresser au secrétaire communal au 032 491 61 64 ou par courriel secretariat@valbirse.ch.

### Sapeurs-pompiers - recrutement 2019

Le CSP Moron procédera au recrutement, pour l'année 2019, des jeunes entrants dans leur 21e année ainsi que tous les nouveaux arrivés dans la commune en 2018 (de 1978 à 1998). La projection d'un film sur le thème des sapeurs-pompiers sera effectuée en fin de séance. A l'issue de la séance d'information, il sera possible de s'inscrire pour rejoindre le CSP Moron pour 2019.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du fourrier Céline Kummer, au No 032 492 28 65 ou par courriel à l'adresse sapeurs.moron@bluewin.ch.

Cette séance d'information aura lieu le lundi 4 février 2019 à 19 h au Cinéma Palace à Bévilard.

Secrétariat communal

### Avis de construction

Demande de permis de construire

*Requérant :* La Cible SA, Route Cantonale 11, 2733 Pontenet

*Auteur du projet :* Kipfer Danael, CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan

*Propriétaire foncier :* La Cible SA Tréfilage et Profilage, Route Cantonale 11, 2733 Pontenet

*Projet :* fermeture des façades du couvert existant à l'ouest du bâtiment afin de créer un sas de déchargement et ajout d'un avant-toit devant la nouvelle entrée à l'ouest, sur la parcelle No 533 en zone AI, à la Route Cantonale 11, à Pontenet, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **du 23 janvier au 22 février 2019.** Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement et ne concerneront que cette modification de projet.

Bévilard, le 18 janvier 2019

Conseil communal de Valbirse

### Avis de construction

** **Modification du permis de construire No PC 45/2018 accordé le 25 juin 2018** **

*Requérante :* Tectri SA, Route de Chaluet 17, 2738 Court.

*Auteur du projet :* Bureau technique Samuel Schneider Sàrl, Rue des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

*Emplacement :* parcelle N° 1063, au lieu-dit : « Route de Sorvilier 6 », Bévilard, commune de Valbirse.

*Projet accordé :* démolition d'un garage et de bureaux, agrandissement et création d'un étage supplémentaire sur l'usine existante, doublage extérieur sur l'ensemble de l'usine existante, remplacement des fenêtres existantes, aménagement de 8 places de stationnement et aménagement d'une nouvelle surface en macadam en lieu et place des arbustes sis en bordure de la route communale.

***Modifications :* agrandissement du 1er étage du côté Est, déplacement de la ventilation sur la toiture du côté Est, pose d'un ascenseur et modification de plusieurs ouvertures en façades (fenêtres et portes) ainsi que de l'aménagement des locaux à l'intérieur.**

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* zone industrielle B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 février 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications,** faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 janvier 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

---

### Avis de construction

Demande de permis de construire

*Requérant :* Monsieur As Erdinç, La Chaudrette 4, 2732 Reconvilier

*Auteur du projet :* Monsieur As Erdinç, La Chaudrette 4, 2732 Reconvilier

*Propriétaire foncier :* Madame et Monsieur As Menekse et Erdinç, La Chaudrette 4, 2732 Reconvilier

*Projet :* installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure, sur la parcelle N° 220 à Le Vélé 1, en zone H3, à Bévilard, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **du 30 janvier au 27 février 2019**. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'à cette date inclusivement.

2735 Bévilard, le 25 janvier 2019

Conseil communal de Valbirse

---

### Election complémentaire d'un(e) membre au conseil communal

Election complémentaire communale de Valbirse du 10 mars 2019

Les listes de candidats suivantes ont été déposées dans le délai imparti :

Conseil communal / élection selon le système majoritaire :

Liste N° 1 : Parti Socialiste et sympathisants

Braun Monnerat Joëlle 1972
Infirmière indépendante

Liste N° 2 : PBD-UDC

Weibel Denis 1966
Directeur la Fenêtre

Une élection aura donc lieu le dimanche 10 mars 2019, de 10 h à 12 h, à la salle communale de Malleray.

Bévilard, le 28 janvier 2019

Commune de Valbirse

---

### Bulletin d'information du conseil communal

Lors de sa dernière séance, le conseil communal a décidé de maintenir son opposition à la nouvelle ligne électrique Mühleberg-Bassecourt et de soutenir les propriétaires fonciers concernés, sans adhérer à une action collective.

# informations pratiques

## Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60
gemeimnde@gemeindeseehof.ch

Ouvert le lundi de 9 h à 11 h

## Calendrier des parutions 2019

| N° sem. | N° par. | Date | Jour de parution |
|---|---|---|---|
| 5 | 4 | **30.01.2019** | mercredi |
| 6 | 5 | **06.02.2019** | mercredi |
| 7 | 6 | **13.02.2019** | mercredi |
| 8 | 7 | **20.02.2019** | mercredi |
| 9 | 8 | **27.02.2019** | mercredi |
| 10 | 9 | **06.03.2019** | mercredi |
| 11 | 10 | **13.03.2019** | mercredi |
| 12 | 11 | **20.03.2019** | mercredi |
| 13 | 12 | **27.03.2019** | mercredi |
| 14 | 13 | **03.04.2019** | mercredi |
| 15 | 14 | **10.04.2019** | mercredi |
| 16 | 15 | **17.04.2019** | mercredi |
| 17 | 16 | **25.04.2019** | **JEUDI** |
| 18 | 17 | **01.05.2019** | mercredi |
| 19 | 18 | **08.05.2019** | mercredi |
| 20 | 19 | **15.05.2019** | mercredi |
| 21 | 20 | **22.05.2019** | mercredi |
| 22 | 21 | **29.05.2019** | mercredi |
| 23 | 22 | **05.06.2019** | mercredi |
| 24 | 23 | **13.06.2019** | **JEUDI** |
| 25 | 24 | **19.06.2019** | mercredi |
| 26 | 25 | **26.06.2019** | mercredi |
| 27 | 26 | **03.07.2019** | mercredi |
| 28 | 27 | **10.07.2019** | mercredi |
| 29 | 28 | **17.07.2019** | mercredi |
| 30 | | 24.07.2019 | SUPPRIME |
| 31 | | 31.07.2019 | SUPPRIME |
| 32 | | 07.08.2019 | SUPPRIME |
| 33 | 29 | **14.08.2019** | mercredi |
| 34 | 30 | **21.08.2019** | mercredi |
| 35 | 31 | **28.08.2019** | mercredi |
| 36 | 32 | **04.09.2019** | mercredi |
| 37 | 33 | **11.09.2019** | mercredi |
| 38 | 34 | **18.09.2019** | mercredi |
| 39 | 35 | **25.09.2019** | mercredi |
| 40 | 36 | **02.10.2019** | mercredi |
| 41 | 37 | **09.10.2019** | mercredi |
| 42 | 38 | **16.10.2019** | mercredi |
| 43 | 39 | **23.10.2019** | mercredi |
| 44 | 40 | **30.10.2019** | mercredi |
| 45 | 41 | **06.11.2019** | mercredi |
| 46 | 42 | **13.11.2019** | mercredi |
| 47 | 43 | **20.11.2019** | mercredi |
| 48 | 44 | **27.11.2019** | mercredi |
| 49 | 45 | **04.12.2019** | mercredi |
| 50 | 46 | **11.12.2019** | mercredi |
| 51 | 47 | **18.12.2019** | mercredi |
| 52 | | 25.12.2019 | SUPPRIME |